

# MAISON FISSUREE

19 nouvelles communes dans l'Aude viennent d'être reconnues catastrophe naturelle concernant la sécheresse.

Si votre maison fissure vous êtes concernés.

**Vous avez un délai de 10 jours pour faire votre déclaration à l'assurance.**

Malgré que votre commune soit reconnue en catastrophe naturelle, vous pourriez rencontrer des difficultés dans vos démarches.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous car nous pouvons vous aider.

L'Association Nationale des Assurés Sinistrés Sécheresse A.N.A.S.S a été créée à cet effet pour mettre toutes les chances de votre côté.

**A.N.A.S.S.**

**Association Nationale Des Assurés Sinistrés Sécheresse**

(Catastrophe Naturelle, Sécheresse)

06 40 44 51 20

[secheresse.anass@gmail.com](mailto:secheresse.anass@gmail.com)